



IL FAUT BEAUCOUP DE COURAGE

Tous les milieux de travail
doivent se conformer aux
lois contre le harcèlement
et la discrimination.

De nombreux
employeurs ont
des politiques et
procédures en la
matière.

POUR SIGNALER LE **HARCÈLEMENT SEXUEL DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE**

Le harcèlement sexuel est inacceptable et peut se produire partout où l'employé exerce ses activités professionnelles, soit dans un environnement physique ou virtuel. Cela comprend, sans s'y limiter, les espaces communs dans l'industrie minière, comme les bureaux, les sites et les camps miniers, les salles de réunion, les transports en commun et les espaces sociaux liés au travail.

FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION

Renseignez vous sur les politiques et les obligations
de votre organisation.



MILIEUX DE TRAVAIL SÉCURITAIRES POUR TOUS : LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE



MINING INDUSTRY
HUMAN RESOURCES COUNCIL
CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'INDUSTRIE MINIÈRE



Le gouvernement finance cette initiative par
l'entremise du ministère de la Justice.

